

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 08/2024

566 - RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

- Destiné au grand public
- Catégorie d'usage principal : utilisation consommateur, utilisation professionnelle

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA Europalaan 73 BE-9800 Deinze T +32 (0)9 321 99 21 F +32 (0)9 371 97 61 info.be@vmbuildingsolutions.com www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België



Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger:

Etiquetage selon le règlement (CE) Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]







GHS08



GHS02 GHS07

Attention

Mention d'avertissement: Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.

P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

Texte complet des phrases H: voir section 16.

2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII.

2/18 - 566



Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742- 95-6 (Numéro CE) 265-199-0 (N° REACH) 01- 2119455851-35	< 32	Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53 R10 R66 R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90- 5 (Numéro CE) 231-072-3 (Numéro index) 013-002-00-1	< 15	N; R51/53 R66 R67 R10	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	(n° CAS) 64742- 82-1 (Numéro CE) 265-185-4 (Numéro index) 649-330-00-2 (N° REACH) 01- 2119458049-33	< 8	Xn; R65 N; R51/53 R10 R66 R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16



Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **Après inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements Après contact avec la peau:

contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un

Après contact avec les yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions

En cas de malaise consulter un médecin.

Symptômes/lésions après inhalation

L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Oter tout vêtement ou chaussure souillés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Irritant pour les yeux. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin.

Symptômes/lésions après ingestion

L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Demander une assistance médicale, même en l'absence de signes immédiats.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique.



Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Eau brumeaux, dioxyde de carbone (CO2), mousse et poudre. **Agents d'extinction non appropriés:** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Ce produit est inflammable.

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie

Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Autres informations

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.



Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prevenir la police et les pompiers le plus tôt possible.

6.1.2. Pour les secouristes:

Equipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Autres informations:

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections:



Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :



Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	100 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	19 ppm

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	300 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	52 ppm

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation 150 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	11 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	32 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	11 mg/kg de poids corporel/jour	

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Equipement de protection individuel:	Masque à gaz avec type de filtre A. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Gants.
Protection des mains:	Gants de protection en caoutchouc nitrile
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection respiratoire:	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A
Pictogrammes:	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.



Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Liquide **Couleur:** Argenté Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible valeur du pH: Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative Aucune donnée disponible

(l'acétate butylique=1: **Point de fusion:** Aucune donnée disponible Point de congélation: Aucune donnée disponible Point d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair:

Auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gazeux):: Aucune donnée disponible Pression de vapeur à 20 °: Aucune donnée disponible

Densité à 20 °C: 1,02 kg/l

Densité relative: Aucune donnée disponible Solubilité dans/miscibilité avec Aucune donnée disponible

l'eau: Log Pow: Aucune donnée disponible

Log Kow:

Viscosité Cinématique: Aucune donnée disponible **Viscosité Dynamique:** Aucune donnée disponible Danger d'explosion: Aucune donnée disponible

Limites d'explosion: > 0.6 vol %

Inférieure: Supérieure:

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité: Coefficient de partage (n-

octanol/eau): Teneur en COV: 381 g/l

Vitesse d'évaporation:

9.2 Autres informations:

9/18 - 566



Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2 Stabilité chimique:

Liquide combustible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter les chocs et les frottements.

10.5 Matières incompatibles:

les bases. acides. agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.



Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Non classé

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)		
DL50 orale rat	3592 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	6193 mg/m³	

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)		
DL50 orale rat	2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	888 mg/l/4u (Inhalation NOAEC (rat) = 10 mg/m3)	

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	13,1 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Mutagénicité:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Non classé

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)		
CL50 poisson 1	9,2 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)	
CE50 Daphnie 1	3,2 mg/l Daphnia magna (48h)	
ErC50 (algues)	1 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (72h)	

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)		
CL50 poisson 1	10 - 30 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)	
LOEC (chronique)	0,203 mg/l Daphnia magna (21d)	
NOEC (chronique)	0,097 mg/l Daphnia magna (21d)	

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	10 - 30 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)
CE50 Daphnie 1	10 - 22 mg/l Daphnia magna (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	4,6 - 10 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (72h)
NOEC chronique poisson	0,097 mg/l Daphnia magna (21d)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)		
Biodégradation	78 % (28 days)	

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)		
Log Pow	3,7 - 6,7	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi	

12.4 Mobilité dans le sol:



12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Alulon	MF
Cette sul	ostance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII.
Cette sul	ostance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII.

Composant		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII.	
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII.	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII.	

12.6 Autres effets néfastes:

Éviter le rejet dans l'environnement.



Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires:

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.



Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (IMDG): 1263

VN-nr (ADN): Non applicable

VN-nr (RID): 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

(ADR/RID):

Désignation officielle de transport Paint

(IATA):

Désignation officielle de transport MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

(IMDG):

(ADN):

Désignation officielle de transport Non applicable

Document de description de UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR

transport (ADR): L'ENVIRONNEMENT

Document de description de

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX

transport (IMDG): POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID): Classe (IATA): 3 Classe (IMDG): 3

Classe (ADN): Non applicable

Etiquettes de danger (ADR/RID): 3 3 Etiquettes de danger (IATA): Etiquettes de danger (IMDG): 3 **Etiquettes de danger (ADN):** Non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): III / Non applicable

Groupe d'emballage (IATA): Groupe d'emballage (IMDG): Ш

Groupe d'emballage (ADN): Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Oui

Marine Pollutant:

Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles

15/18 - 566



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR): F1

Dispositions spéciales (ADR): 163, 640E, 650

Quantités limitées (ADR): 5 |
Quantités exceptées (ADR): E1
Catégorie de transport (ADR): 3
Danger n° (code Kemler): 30
Panneaux oranges: 30/1263
Tunnel restriction code (ADR): D/E

14.6.2 Transport maritime:

N° FS (Feu): F-E
N° FS (Déversement): S-E
Quantités limitées (IMDG): 5 |
Excepted quantities (EQ): E1

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Non soumis à l'ADN : non

14.6.5 Transport ferroviaire:

Transport interdit (RID): non

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable



Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:



Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Acronymes et abréviations:

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3

Flam. Sol. 1 : Matières solides inflammables, Catégorie 1

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Water-react. 2 : Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H228: Matière solide inflammable

H261 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

R10: Inflammable

R37: Irritant pour les voies respiratoires

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

N : Dangereux pour l'environnement

Xi: Irritant Xn: Nocif

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II): FDS UE (Annexe II REACH)

04/08/2015 **Révision:** 13/09/2022 **Autres informations:** Numéro de version: 2 1